

Mauvaise gestion financière

Lors de la réunion du collectif des cadres du 21 septembre, les chiffres présentés par l'administration, semblaient marqués par le bon sens et la rigueur mathématique. Il n'y a pas à réfléchir. Il n'y aurait d'autre choix possible que celui présenté. Et demain (ou après-demain) tout irait mieux.

Il faut réduire de 5% les dépenses de fonctionnement !

Tous les services sont sommés de s'exécuter.

Or, alimenter l'investissement sur une régression des dépenses de fonctionnement est tout, sauf une bonne gestion.

Pour deux raisons :

- car cela **génère des difficultés de travail pour les agents**, du mal-être au travail, une augmentation des arrêts maladie, la désorganisation des unités et des services, de la polyvalence à outrance, du travail qui ne peut pas être bien fait, des manques de moyens matériels, de perte de qualité du service public...
- car cela s'appuie **sur une réduction des actions pour la population**. C'est la réduction du service public. Cet été, plusieurs accueils ont été fermés aux usagers, du fait du manque de personnel ! Pourtant la population de Saint-Ouen, compte-tenu de ses particularités sociales, a besoin absolument des services publics.

Ainsi, préparer un budget sur une aggravation des conditions de travail des agents et une réduction des services publics pour la population, ne constitue pas une bonne gestion financière, mais au contraire une très mauvaise.

Prime pour les administrateurs (suite)

En décembre 2015, l'Ugict-CCGT dénonçait la prime accordée aux quelques administrateurs de la collectivité. Jusqu'à 49 800 € maxi par personne (soit l'équivalent de 177 € pour chaque agent de la collectivité !).

Lors de ses vœux 2016 au personnel, M. le Maire avait assuré que cette prime ne s'élevait qu'à 28 000 € pour l'ensemble des administrateurs.

Or, lors de la rencontre de dialogue social du 15 juin 2017, Mme HASNI, DGA, nous communiquait des pourcentages indiquant que certains administrateurs percevaient en prime jusqu'à 27 000 € voire 28 000 €, personnellement.

Comme quoi : la vérité finit par toujours faire son chemin...

Le tribunal administratif a désavoué l'autorité territoriale de Saint-Ouen en annulant une évaluation professionnelle, qu'un agent a contestée devant le TA.

Cet agent, militant syndical de l'Ugict-CGT, avait, en effet, connu une évaluation professionnelle bien particulière, marquée par de nombreux avis négatifs de sa hiérarchie, sur son activité professionnelle.

La justice a donné raison à l'agent !

TOUT VA BIEN !



